



**CÔTES-D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°22-2024-062

PUBLIÉ LE 2 AVRIL 2024

# Sommaire

## **DSDEN /**

22-2024-04-02-00003 - Arrêté portant délégation de signature du directeur académique des services de l'éducation nationale des Côtes d'Armor aux agents placés sous son autorité 02-04-2024 (2 pages)

Page 3

DSDEN

22-2024-04-02-00003

Arrêté portant délégation de signature du  
directeur académique des services de  
l'éducation nationale des Côtes d'Armor aux  
agents placés sous son autorité 02-04-2024

## Arrêté portant délégation de signature du directeur académique des services de l'éducation nationale des Côtes-d'Armor aux agents placés sous son autorité

**Le directeur académique des services  
de l'éducation nationale  
des Côtes-d'Armor,**

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 44 ;

**Vu** le décret du 30 mars 2022 nommant Monsieur Stéphane ROUVÉ, Préfet des Côtes-d'Armor ;

**Vu** le décret du 25 mars 2024 portant nomination de Monsieur Frédéric FABRE, directeur académique des services de l'éducation nationale des Côtes-d'Armor ;

**Vu** l'arrêté du 28 mars 2024 publié au recueil des actes administratifs spécial de la préfecture des Côtes-d'Armor n° 22-2024-058 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric FABRE, directeur académique des services de l'éducation nationale des Côtes-d'Armor.

### **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** En application des dispositions de l'article 44 du décret du 29 avril 2004 susvisé, délégation de signature est donnée aux agents placés sous l'autorité du directeur académique des services de l'éducation nationale des Côtes-d'Armor, à effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes relatifs aux affaires pour lesquelles le directeur académique des services de l'éducation nationale des Côtes-d'Armor a lui-même reçu délégation dans les conditions fixées par l'arrêté préfectoral du 28 mars 2024 susvisé publié au recueil des actes administratifs spécial n° 22-2024-058.

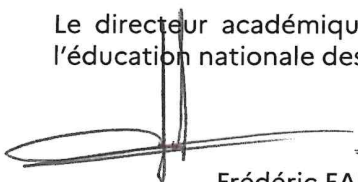
**Article 2 :** Les agents mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté et dont les signatures apparaissent en annexe 1, sont :

- Monsieur Erwan NICOLAZIC, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Côtes-d'Armor.
- Monsieur Nicolas DEGUEN, attaché principal d'administration de l'Etat.
- Madame Sophie RIBOD, attachée d'administration de l'Etat.
- Madame Marie GARREAU, attachée principale d'administration de l'Etat.
- Madame Morgane CHARREL-MARTIN, attachée d'administration de l'Etat hors classe.

**Article 3 :** Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Côtes-d'Armor est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux agents concernés (annexe 1) ainsi qu'au directeur départemental des finances publiques des Côtes-d'Armor et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

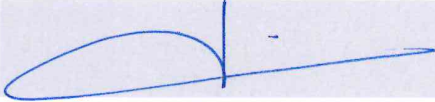
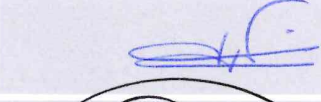


Fait à Saint-Brieuc, le 2 avril 2024.

Le directeur académique des services de  
l'éducation nationale des Côtes-d'Armor



Frédéric FABRE

**Annexe 1**

<b>Noms – Prénoms</b>	<b>Signatures</b>
NICOLAZIC Erwan	
DEGUEN Nicolas	
RIBOD Sophie	
GARREAU Marie	
CHARREL-MARTIN Morgane	